

# Huiles de décoffrage

Les différentes techniques en matière de coulage ou de préfabrication d'éléments en béton nécessitent l'emploi de produits facilitant le décoffrage.

Cette fiche traite des risques pour la santé liés à l'utilisation des huiles de décoffrage et des moyens de prévention à mettre en œuvre pour les éviter.

## RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES HUILES DE DÉCOFFRAGE

Les huiles de décoffrage sont, la plupart du temps, appliquées par pulvérisation à l'aide d'appareils portables (Fig. 1), ou éventuellement par badigeonnage. Elles sont à l'origine de troubles cutanés ou respiratoires.

- Le contact cutané peut être direct, les troubles étant localisés essentiellement au niveau du visage, des bras ou avant-bras. Il peut être aussi indirect par imprégnation des vêtements de travail.
- Les troubles cutanés qui en découlent donnent lieu à des folliculites, boutons d'huile, de l'acné, des dermites eczémateuses ou pigmentaires.
- Les troubles respiratoires sont dus à une pulvérisation dans des locaux non ou mal ventilés et peuvent entraîner des pneumopathies huileuses, des bronchites ou de l'asthme.

La gravité de ces pathologies est telle que les affections provoquées par l'utilisation de ces huiles sont répertoriées dans les tableaux 36 et 36 bis des maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale et peuvent donner lieu à une indemnisation.

## MOYENS DE PRÉVENTION

Les moyens de prévention à mettre en œuvre pour pallier ces risques résident dans :

- le choix du produit,
- le choix d'un matériel adapté,
- le port de protections individuelles,
- l'information et la formation des salariés sur les risques et les techniques d'utilisation de ces produits.

**Fig. 1**

Protection individuelle de l'opérateur



### ■ Le choix du produit

Pendant de nombreuses années, les huiles de décoffrage étaient pratiquement fabriquées à base d'huile industrielle peu coûteuse. Les techniques ayant évolué, les fabricants proposent des produits adaptés à ces nouvelles techniques (selon la porosité des supports, par exemple), et dont la nocivité est différente selon le type.

On privilégiera, à ce titre, les huiles 100% végétales sans solvant (à base de soja ou colza).

Afin de connaître au mieux la nature de ces produits, il faut impérativement, en complément de la fiche technique, demander au fabricant la fiche de données de sécurité (FDS).

La FDS indique les risques encourus et les mesures particulières à prendre lors de l'utilisation ou du stockage des produits (risque éventuel d'incendie...).

**Fig. 2**

Demi-masques avec cartouche filtrante jetable anti-aérosol



### ■ Le choix d'un matériel adapté

Les huiles de décoffrage sont, la plupart du temps, appliquées avec des pulvérisateurs pour des raisons de rapidité et de facilité de mise en œuvre.

Veiller à équiper les pulvérisateurs d'une buse adaptée à la viscosité du produit. En effet, une buse mal adaptée peut donner lieu à un aérosol trop fin qui s'envole loin du moule ou, inversement, donner lieu à des coulures.

Elle peut provoquer dans les deux cas des excès de produits dans l'environnement du travail.

Préférer le badigeonnage au chiffon ou au balai.

Dans le cas d'une pulvérisation, tenir compte du sens du vent, de manière à ne pas se trouver dans l'aérosol formé ni exposer les personnes environnantes.

### ■ Le port de protections individuelles

Les conditions d'emploi de ces huiles, le plus souvent à l'extérieur, font qu'il est pratiquement impossible d'utiliser des protections collectives, tel un système d'aspiration.

Il faut donc utiliser les équipements de protection individuelle suivants :

#### Pour la protection cutanée :

- gants imperméables en nitrile ou néoprène, suivant la nature chimique de l'huile,
- bottes et vêtements imperméables et résistants aux hydrocarbures (combinaison type 5, ciré ou tablier PVC),
- lunettes de protection,
- casque,
- capuche (si pulvérisation).

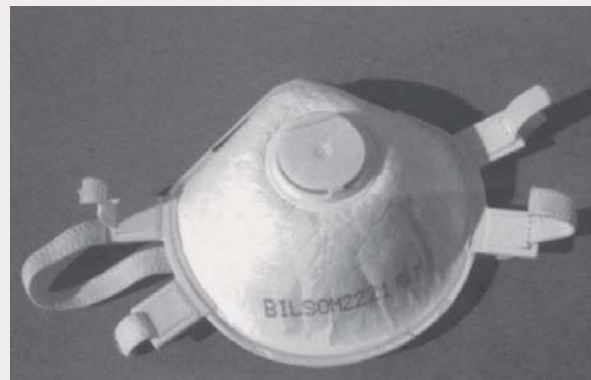
#### Pour la protection respiratoire :

- un appareil filtrant anti-aérosol pour particules solides et/ou liquides de classe 2 (P2 ou FFP2), ou éventuellement de classe 3 (P3 ou FFP3) dans des espaces confinés.

Privilégier les protections respiratoires à ventilation assistée, pour un meilleur confort. Masque ou demi-masque avec cartouche A+P, ou AX+P si projection

**Fig. 3**

Demi-masque jetable anti-aérosol



d'huile (aérosol) avec émission de vapeurs organiques. Les masques utilisés sont conformes à la norme EN 143 (Fig. 2 et 3).

Les protections individuelles doivent être lavées régulièrement et remplacées si nécessaire.

### ■ L'information et la formation des salariés

L'employeur est tenu d'informer son personnel des risques auxquels il est exposé et des mesures de prévention à mettre en œuvre. À cette fin, il tient compte des informations contenues dans la fiche de données de sécurité.

Le médecin du travail participe à cette information et toutes anomalies cutanées ou respiratoires susceptibles d'être liées à l'utilisation des huiles de décoffrage devront lui être signalées.

Enfin, une bonne hygiène corporelle, comme le fait de se laver les mains après utilisation des huiles de décoffrage ou avec tout produit chimique, est un élément indispensable d'une action de prévention.

## DOCUMENTS À CONSULTER

### • Protection individuelle des voies respiratoires

Fiche Prévention n° A2 M 01 09 - Édition OPPBTP

### • Les gants de protection

Fiche Prévention n° A2 M 03 09 - Édition OPPBTP

### • Étiquetage des préparations dangereuses

Fiche Prévention n° A4 M 03 09 - Édition OPPBTP

### • Les extincteurs portatifs

Fiche Prévention n° A6 M 01 09 - Édition OPPBTP

## SITES À CONSULTER

- [www.synad.fr](http://www.synad.fr)

## OPPBTP

25, avenue du Général Leclerc - 92660 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 0825 03 50 00 - Tél : 01 46 09 27 00 - Fax : 01 46 09 27 40

[www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr)